

Questions orales

M. Rompkey: Permettez-moi tout d'abord de répéter à l'intention des membres des forces armées qui se trouvent à la tribune ce que j'ai déjà dit la semaine dernière, à savoir que leurs déplacements ne seront pas imposables.

Des voix: Bravo!

Une voix: Et ceux de leurs personnes à charge?

M. Rompkey: Madame le Président, nous avons dit que nous n'allions pas courir après des broutilles. Il y a tellement d'impôts impayés que nous devrions percevoir, mais sûrement pas de contribuables qui ne peuvent pas payer.

Une voix: Répondez à la question!

M. Rompkey: La question du député s'inscrivait dans cette catégorie. Nous n'allons pas imposer les emplacements de stationnement ni l'escompte dont bénéficient les commis de magasin. Il existe dans notre pays toute une gamme de prestations et je n'ai pas le temps pendant la période des questions de toutes les examiner.

Une voix: Donnez-nous une liste.

M. Rompkey: Nous allons tirer ces choses au clair. Notre grand principe, ce sera de ne pas chercher à imposer des choses qui n'en valent pas la peine. Nous allons ajouter à l'impôt de ceux qui devraient supporter une plus grande part de la charge fiscale dans notre pays.

Des voix: Bravo!

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

POLOGNE—LA SÉCURITÉ DES RESSORTISSANTS CANADIENS

M. Louis R. Desmarais (Dollard): Madame le Président, je pose ma question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Je crois savoir qu'un fonctionnaire des Affaires extérieures refuse de vérifier si des Canadiens qui sont en voyage en Pologne sont en sécurité. Un homme de ma circonscription qui s'inquiétait au sujet de sa femme qui rend visite à des parents en Pologne, s'est fait dire par ce fonctionnaire qu'il ne jugeait pas nécessaire de s'informer du sort des Canadiens en Pologne par notre ambassade. Le ministre promet-il que son ministère fera les démarches nécessaires pour assurer que tous les Canadiens qui se trouvent actuellement en Pologne pourront rentrer sans difficulté?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, je puis assurer au député que nous serons très heureux de prendre en note les noms de tous les Canadiens qui sont en Pologne que pourront nous donner leurs parents ici et que nous ferons tout ce que nous pourrions pour les retracer et savoir s'ils sont en sécurité. Je suis persuadé que le mandant du député s'est mépris sur ce qu'on lui a dit. Je crois comprendre, comme je l'ai déclaré dans ma réponse au député de Saint-Jean-Ouest, qu'il nous est impossible de faire ces vérifications à l'heure actuelle parce

que le gouvernement polonais refuse de nous mettre en communication avec notre ambassade. Nous demandons que ces communications soient rétablies et dès qu'elles le seront, nous pourrions nous mettre à la tâche.

* * *

L'IMPÔT SUR LE REVENU

ON DEMANDE LE DÉPÔT DE LA POLITIQUE CONCERNANT LES AVANTAGES SOCIAUX

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, je voudrais poser une question supplémentaire qui fait suite à celle de mon collègue de Waterloo. Le ministre du Revenu national a révélé que le gouvernement a établi exactement qui sera taxé ou non en fait d'avantages sociaux, comme l'a annoncé son collègue, le ministre des Finances. Comme le ministre a une politique détaillée à cet égard, la Chambre ne trouve pas normal, et il l'admettra certainement, qu'un ministre nous annonce des politiques fiscales bribe par bribe, comme il le fait.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Si le ministre a une politique précise à cet égard, comme il vient de le dire, peut-il nous promettre de la déposer aujourd'hui même? Sinon, peut-il nous dire pourquoi il refuse de communiquer des renseignements précis au sujet des personnes qui seront imposées selon les dispositions du budget présenté l'autre jour par le ministre des Finances? Peut-il expliquer cela aux citoyens et au Parlement du Canada?

L'hon. William Rompkey (ministre du Revenu national): Madame le Président, je voulais simplement indiquer quelle était notre approche et citer des exemples pour répondre à la question posée à cet égard. Le ministère du Revenu national interprète la loi de l'impôt sur le revenu. Il existe des centaines, voire même des milliers d'avantages sociaux dont la nature et l'importance varient énormément. Je ne pense pas que la période des questions soit le meilleur moment d'en parler.

Une voix: Déposez-les.

M. Rompkey: Si les députés le désirent, ils peuvent inscrire des questions précises au *Feuilleton*, mais je me contente de leur indiquer quelle est notre approche. Nous essayons d'établir comment les avantages sociaux sont accordés dans l'ensemble du pays et, en fait, comment il faudrait appliquer la loi. J'ai essayé de le préciser de façon assez claire, et nous fournirons d'autres éclaircissements au cours des prochains jours.

● (1500)

M. Clark: Madame le Président, c'est vraiment incroyable. Le gouvernement n'est pas là pour indiquer simplement aux citoyens son approche générale à l'égard d'une politique fiscale qui va causer énormément de torts à des centaines de milliers de Canadiens. Le ministre n'est pas là pour nous donner une simple approche. Il est là pour nous énoncer sa politique. Le ministre des Finances, qui est absent actuellement, a annoncé une politique...